

Délibération 2022 / 10-07

L'an deux mil vingt-deux le jeudi vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Etaient excusés : Mr Arnaud PICOUT (Procuration à M. Jacques FAURE), Mme France-Noëlle GIMENEZ (Procuration à M. Raymond RABETEAU)

Etaient absents :

Secrétaire de séance : M. Jacques FAURE.

* * * * *

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
Virement de crédits / section de fonctionnement

- **Vu** les inscriptions au budget primitif 2022 du budget principal,
- **Considérant** l'insuffisance de crédits aux comptes 66111 (Intérêts), suite à l'augmentation du taux du livret A, il convient de procéder à un virement de crédit du budget principal en section fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

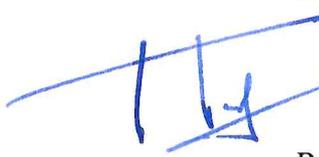
- **décide** de procéder au virement de crédits suivant au budget principal 2022 en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT (dépenses) :

· 6232 Fêtes et cérémonie	- 400,00 €
· 66111 Intérêts	+ 400,00 €

- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 octobre 2022.

Le Maire,


Raymond RABETEAU